

Équipement	Performance énergétique exigée
Isolation de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur	<p>Les isolants doivent présenter une résistance thermique totale supérieure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les toitures : $4(\text{m}^2.\text{K})\text{W}$ - pour l'isolation des murs donnant sur l'extérieur ; $3(\text{m}^2.\text{K})\text{W}$
Fenêtres	<p>Les coefficient de transmission thermique doit être inférieur ou égal à $1,6 \text{ W}(\text{m}^2.\text{K})$</p>
<p>Systeme de chauffage</p> <p>Systeme de production d'eau chaude sanitaire.</p>	<p>Le système de chauffage doit répondre à l'une des prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaudière à combustible fossile à condensation - pompe à chaleur , autre que air/air, de coefficient de performance en mode chauffage supérieur ou égal à 3,3 - chaudière fonctionnant au bois ou autres biomasses, de rendement énergétique supérieur ou égal à 80 % - poêle à bois, foyer fermé ou insert de cheminée intérieur de rendement énergétique supérieur ou égal à 70 % -Systeme de production d'eau chaude sanitaire utilisant l'énergie solaire ou dotés de capteurs solaires disposant d'une certification CSTBât ou Solar Keymark ou équivalente. - Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire de COP supérieur ou égale à 2,3.